

02 sep 2016 -12:56

Conseil des ministres du 2 septembre 2016

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 2 septembre 2016, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

02 sep 2016 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2016

Adaptation des compétences de la Régie des bâtiments en matière de transactions immobilières : contrôle et protocole d'accord

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un protocole d'accord concernant l'adaptation des compétences de la Régie des bâtiments en matière de transactions immobilières.

Le Conseil des ministres du 4 mars 2016 a approuvé le projet de loi donnant la possibilité à la Régie des bâtiments de se charger elle-même de l'organisation et du traitement de ses transactions. Dans ce cadre, le Conseil des ministres approuve aujourd'hui :

- un projet d'arrêté royal déterminant les conditions et les modalités relatives à l'application des mesures de contrôle par l'Inspection des Finances accréditée auprès de la Régie des bâtiments

Les transactions immobilières feront l'objet d'une présentation annuelle à l'approbation de l'Inspection des finances, puis du ministre de tutelle de la Régie des bâtiments. Pour ce qui concerne les ventes, celles-ci ne pourront être validées que si un montant équivalent à minimum de 90 % de l'estimation approuvée est atteint lors de la sélection de la meilleure offre d'achat. Un prix de vente inférieur peut être éventuellement accordé après accord de l'Inspection des finances. Pour tout dossier de vente, un rapport similaire à un rapport d'attribution dans un marché public sera présenté à l'Inspection des finances. Enfin, le projet prévoit un reporting trimestriel sur l'avancement des transactions immobilières mais aussi un reporting annuel sur les réalisations, qui sera présenté au Conseil des ministres.

- un protocole d'accord permettant d'assurer la bonne collaboration entre la Régie des bâtiments et le Comité d'acquisition d'immeubles fédéral

Le protocole d'accord décrit les modalités de collaboration future entre les services patrimoniaux du SPF Finances et la Régie des bâtiments. Une première partie est consacrée à l'inventaire des transactions immobilières concernées par la modification législative et l'attribution de ces tâches à chacune des parties. Le protocole prévoit dans cette partie explicitement toute une série de tâches qui ne seront plus prise en charge par le Comité et qui devront dès lors être couvertes par la Régie. Un comité de pilotage est créé pour assurer l'évaluation annuelle du protocole et proposer des adaptations le cas échéant. Un comité de suivi qui se réunira quatre fois par an aura pour mission d'assurer le suivi des missions confiées au Comité et de garantir la bonne communication entre les parties tout au long de l'année. Le protocole sera conclu pour une durée d'un an et pourra être prorogé pour une durée égale.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

02 sep 2016 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 2 septembre 2016](#)

Note stratégique Afrique Centrale

Le Conseil des ministres a approuvé la note stratégique relative à l'Afrique centrale, présentée par le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders.

L'Afrique centrale reste une des pierres angulaires de la diplomatie belge sur la scène mondiale. Cette note stratégique concerne les relations socio-économiques, culturelles et politiques avec les pays d'Afrique centrale. Dans le cadre de la préparation de la note, le service Afrique du SPF Affaires Etrangères a consulté la société civile, les chefs de poste dans la région ainsi que divers services et administrations.

La note fait le point sur la situation (géo)politique, économique, et le contexte du développement de la région. D'autre part, elle met en relation l'implication belge sur place et notre vision stratégique future de l'Afrique centrale, basée sur le rétablissement de l'ordre et de la stabilité et le développement dans la région, et indirectement liée à la sécurité dans le voisinage élargi de l'UE. Cette note souligne ainsi les bénéfices mutuels que la Belgique et cette région peuvent s'offrir, les objectifs poursuivis et les valeurs défendues, en mettant l'accent sur l'efficacité et la cohérence, et forme un élément central de politique pour les contacts bilatéraux avec les pays de la région ainsi qu'au niveau international.

En proposant des solutions négociées, à travers l'implication de la diplomatie belge dans la problématique de l'Afrique centrale, la Belgique renforcera son rôle sur la scène politique et économique internationale. Les principes qui servent de fil rouge à la présente note sont l'implication, la cohérence, le respect, l'efficacité et le multilatéralisme. La note développe une série d'axes stratégiques : un appui efficace et responsable au développement, basé sur les droits, via une coopération internationale, la paix et la sécurité, le renforcement de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et de l'espace démocratique, les relations économiques et commerciales, un développement économique équitable, le soutien à l'approche régionale, l'accompagnement et le soutien aux coopérations civiles, la migration et les diasporas et la défense des intérêts de nos ressortissants dans la région.

L'objectif de la note est de mieux axer notre politique sur les besoins, par une méthode adaptée, basée sur une approche interdépartementale intégrée, le dialogue politique, une action efficace sur la scène internationale et l'économie comme moteur de notre présence dans la région.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

02 sep 2016 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2016

Cession de terrains pour la construction d'une nouvelle prison à Anvers

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la note de principe relative à la cession de terrains pour la construction de la nouvelle prison d'Anvers.

La population croissante dans les prisons et l'infrastructure vétuste démontrent l'urgence de l'exécution du masterplan 2008-2012-2016, que le gouvernement a approuvé en 2008. Le masterplan comprend cinq grands points d'action :

- un programme de rénovation pour le rétablissement de la capacité perdue (quick wins)
- la construction de cellules supplémentaires sur des sites existants pour remédier à la surpopulation
- la construction de sept nouvelles institutions pour le recueil du besoin croissant et la prévision d'une capacité tampon afin de rénover les anciennes institutions dans des circonstances sûres
- la construction de six nouveaux établissements en remplacement d'établissements fort vétustes
- un programme de rattrapage pour la rénovation qui veille à mettre en place des conditions de vie humaines et sûres

Un des dossiers actuellement en cours de préparation est le dossier de construction d'une nouvelle prison à Anvers. La réalisation finale de la cession du terrain est attendue début 2017.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

02 sep 2016 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2016

Mise à disposition d'espaces de bureaux à utiliser comme bureaux satellites pour les SPF et SPP

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput et du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres soutient la promotion du projet visant à mettre à disposition des espaces de bureau afin de les utiliser comme bureaux satellites pour les services publics fédéraux et les services publics fédéraux et de programmation.

A l'issue d'une période de test réussie, le projet est désormais prêt à être ouvert à tous les services publics fédéraux intéressés. Il veille entre autres à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des membres du personnel et joue également sur la problématique de la mobilité. Travailler plus près de chez soi diminue l'empreinte écologique des départements sur le plan du trajet domicile-travail. En outre, le travail en bureau satellite rapproche littéralement l'administration du citoyen et des entreprises, ce qui peut à nouveau avoir un effet positif sur la satisfaction du client.

Dans le cadre de cette initiative de collaboration entre le ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput et le ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres charge la Régie des bâtiments de prendre des initiatives visant à faire croître rapidement le nombre d'utilisateurs des bureaux satellites et à équiper les bureaux satellites d'une connexion internet. Cela permettra aux utilisateurs de travailler dans de bonnes conditions et de se connecter à distance aux applications de leur service public. De plus, la Régie des bâtiments mettra un système de réservation simple à utiliser à la disposition des SPF participants via Fedweb et assumera le loyer et les coûts d'entretien des bureaux satellites.

Dans une première phase, une centaine de places seront mises à disposition. Une évaluation sera effectuée après un an, après laquelle le nombre de places pourra être étendu.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.vandeput.belgium.be>

02 sep 2016 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2016

Transport d'un don croate en faveur de l'armée malienne dans le cadre de la mission d'entraînement européenne au Mali

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transport gratuit d'un don croate en faveur de l'armée malienne, avec des moyens de transport aériens militaires belges, dans le cadre de la mission d'entraînement européenne au Mali. Le transport se fera via un vol de ravitaillement planifié antérieurement.

La mission d'entraînement EUTM Mali, dont la Belgique a repris pour un an le commandement depuis le 3 juillet 2016, a pour tâche de former et entraîner la nouvelle armée malienne pour qu'elle puisse défendre le territoire national et ses résidents de manière autonome.

En 2014, la Croatie a préparé un don d'armes excédentaires et de matériel médical et est depuis à la recherche d'un Etat membre pour transporter le matériel au Mali. Le transport de ce don croate avec un avion militaire belge peut positivement accroître la visibilité du commandement belge de la mission d'entraînement de l'UE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>